



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 25/03/2025

DELIBERATION n° CEVE – 2025 – 13 – ESL - 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de l'Ecole de Droit de Toulouse (European School of Law Toulouse)*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2025-13-DEVE-001 du CEVE du 25 mars 2025 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil exécutif de l'École de Droit de Toulouse en date du mardi 11 février 2025,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'École de Droit de Toulouse (European School of Law Toulouse) pour 2025-2026 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Formations modifiées 2025-2026

Diplômes nationaux

Licences

LICENCE DROIT DDI BANGOR
LICENCE DROIT DDI ESPAGNE
LICENCE DROIT DDI ESSEX
LICENCE DROIT DDI ITALIE
LICENCE DROIT DDI IRLANDE

LICENCE DROIT DDI LA SARRE
LICENCE DROIT DDI MANNHEIM
LICENCE DROIT DDI PASSAU
LICENCE DROIT Droit et monde hispanique
LICENCE DROIT Droit français et droit anglo-saxon

Masters

MASTER DROIT DIDE LLM Cross Border Dispute (CBD)
MASTER DROIT DIDE LLM International Aviation Law (IAL)
MASTER DROIT DIDE LLM International Economic Law (MINTEC MIEL IEL)
MASTER DROIT DIDE Droit international et comparé M2 (MADIC)

Diplôme d'université

DU DEDUE

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours.		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables aux enseignements de Mobilité.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours.		
Validation		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

[illegible]

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-205-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables aux enseignements de Mobilité.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme BARCELONE/ VALENCE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui						
PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui						
Bloc		BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE (Double diplôme Franco-Russe)													
UE	S1	Droit et culture russe (en remplacement de l'UE Droit administratif des biens)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Français juridique		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5											
PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme BARCELONE/ VALENCE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
PARCOURS SOCIAL															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles)				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3		Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Français juridique		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5						CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme BARCELONE/ VALENCE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Contentieux administratif CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Contentieux administratif TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL2 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	OPTION								CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Français juridique		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
UE	S2	Compétences informationnelles		4.5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit international 1 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme BARCELONE/ VALENCE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la concurrence et de la consommation CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit de la concurrence et de la consommation TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CIVIL 2				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 2TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S2	DROIT CIVIL 1 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT DU TRAVAIL 2 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	HISTOIRE DU DROIT PRIVE (famille) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Français juridique		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
UE	S2	Compétences informationnelles				1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)													
Pour les étudiants sortants (UAB) de UT															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	ANNUUEL					60									
Matière	ANNUUEL	Droit commercial				9	1								
Matière	ANNUUEL	Droit civil				6	1								
Matière	ANNUUEL	Droit financier et fiscal				6	1								
Matière	ANNUUEL	Droit financier et fiscal II				9	1								
Matière	ANNUUEL	Droit procédural I				6	1								
Matière	ANNUUEL	Droit procédural II				6	1								
Matière	ANNUUEL	Droit du travail et de la sécurité sociale I				6	1								
Matière	ANNUUEL	Droit du travail et de la sécurité sociale II				6	1								
Matière	ANNUUEL	Droit administratif				6	1								
Pour les étudiants sortants (Valence) de UT															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	ANNUUEL					60									
Matière	ANNUUEL	Droit civil III				7,5	1								
Matière	ANNUUEL	Droit du travail II				9	1								
Matière	ANNUUEL	Droit international privé				7,5	1								
Matière	ANNUUEL	Droit commercial II				7,5	1								
Matière	ANNUUEL	Droit penal II				7,5	1								
Matière	ANNUUEL	Droit adminstratif II				7,5	1								
Matière	ANNUUEL	Droit financier et fiscal I				6	1								
Matière	ANNUUEL	Droit procédural II				7,5	1								

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables -aux enseignements de Mobilité.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		
*Parcours de Licence 3 accessibles en fonction des modalités de la convention de partenariat signée		

[illegible]

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme ESSEX									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui						
PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui						
Bloc		BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE (Double diplôme Franco-Russe)													
UE	S1	Droit et culture russe (en remplacement de l'UE Droit administratif des biens)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Mock trial I		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5											
PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

[illegible]

PARCOURS SOCIAL															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles)				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3		Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Mock trial I		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5						CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables aux enseignements de Mobilité.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		
*Parcours de Licence 3 accessibles en fonction des modalités de la convention de partenariat signée		

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme Italie									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Pour les étudiants sortants (Milan) de UT															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Matière	ANNUEL	Procédure pénale				14	14								
Matière	ANNUEL	Procédure Civile				14	14								
Matière	ANNUEL	Droit administratif				9	9								
Matière	ANNUEL	Droit matériel de l'UE				6	6								
Matière	ANNUEL	Droit internationale				9	9								
	ANNUEL	Choix d'une matière complémentaire				6	6								
	ANNUEL	Choix d'un séminaire d'approfondissement				3	3								
Pour les étudiants sortants (Naples) de UT															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	ANNUEL					60									
Matière	ANNUEL	Droit pénal 1				15	15								
Matière	ANNUEL	Droit commercial				15	15								
Matière	ANNUEL	Droit adminsitratif				10	10								
Matière	ANNUEL	Procédure civile1				7	7								
		1 choix parmi 2													
Matière	ANNUEL	Droit privé comparé				9	9								
Matière	ANNUEL	Droit public comparé				9	9								
Matière	ANNUEL	Atelier de rédaction juridique				4	4								

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours.		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens. L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables aux enseignements de Mobilité.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2. L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours.		
Validation		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		

Compensation
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation
/
TEXTES RÉGLEMENTAIRES
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Enseignements et évaluations
organisées par l'Université de LA
SARRE

Enseignements et évaluations
organisées par l'Université de LA
SARRE

[illegible]

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours .		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire.		
L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours .		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement.		
Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 2		DROIT										1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme MANNHEIM										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 3		192	54		30		Oui	Oui						
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES														
UE	S1	DROIT CIVIL 1 (les contrats)					5,5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil 1 CM	L2DK L2DI L2EED	30				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil 1 TD			13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF 1					5,5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	L2DK L2DI L2EED	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif 1 TD			13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT PENAL GENERAL					5,5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit pénal général CM	L2DI	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit pénal général TD			13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES AFFAIRES		30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S1	EUROPEAN LAW	L2EED	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE														
UE	S1	Option double diplôme: Droit allemand dans la langue concernée		42			5,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand			13.5		2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
		BONIFICATIONS (voir annexe)									CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	SEMESTRE 4		162	54		30		Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES														
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (responsabiloité civile)					6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	L2DK L2DI L2EED	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD			13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT ADMINISTRATIF 2					6		Oui	Oui			Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	L2DK L2DI L2EED	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S2	Droit administratif 2 TD			13.5			3	Non		CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT GENERAL DES SOCIETES					6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	L2DI	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit général des sociétés TD			13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	1 option au choix parmi les 3 cours suivants														
UE	S2	PROCEDURE PENALE		30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S2	DROIT DES FINANCES PUBLIQUES	L2EED	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S2	DROIT FISCAL		30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE														
UE	S2	Option double diplôme: Droit allemand dans la langue concernée		42			6		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien			13.5		2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
		BONIFICATIONS (voir annexe)									CCI (CC Intégral)					

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme Mannheim									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Pour les étudiants sortants de UT															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	Semestre 5													
Matière	S1	Introduction au droit civil allemand				10	10			À déterminer					
Matière	S1	Droit civil				8	8			À déterminer					
Matière	S1	Méthodologie juridique				8	8			À déterminer					
Matière	S1	Droit public économique				12	12			À déterminer					
Matière	S2	Travail de séminaire								À déterminer					
Semestre	S2	Semestre 6													
Matière	S2	Droit public économique				9	9			À déterminer					
Matière	S2	Présentation et communication, gestion de négociation				3	3			À déterminer					
Matière	S2	Fondements historiques du droit civil				3	3			À déterminer					
		<i>Modules au choix</i>													
Matière	S2	Droit international privé/économique				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit bancaire et des marchés des capitaux				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des sociétés				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des collectivités				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Insolvabilité et redressement				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des assurances privées				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la propriété intellectuelle et de la concurrence déloyale				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit médical et de la santé				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit fiscal				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des cartels				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Justice pour les mineurs				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Psychiatrie médico-légale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Méthodologie juridique pour les étudiants internationaux				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Protection internationale des droits de l'homme				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit humanitaire internationale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la famille				5	5			À déterminer					

Enseignements et évaluations organisées par l'Université de LA SARRE

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

[illegible]

LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme PASSAU									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Pour les étudiants entrants de Passau															
Semestre	S1	SEMESTRE 3	210	54		30		Oui	Oui						
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S1	DROIT CIVIL 1 (les contrats)				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil 1 CM	30				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF 1				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT PENAL GENERAL				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit pénal général CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit pénal général TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES AFFAIRES	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES FINANCES PUBLIQUES	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S1	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien dans la langue concernée	30			5.5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Français juridique		13.5		2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Semestre	S2	SEMESTRE 4	180	54		30		Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)				6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT ADMINISTRATIF 2				6		Oui	Oui			Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13.5			3	Non		CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT GENERAL DES SOCIETES				6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	PROCEDURE PENALE	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S2	DROIT FISCAL	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H

LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme PASSAU									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Bloc	S2	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S2	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien dans la langue concernée	30			6		Oui	Oui	CCI (CC Intégral) CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Français juridique		13.5		2		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Pour les étudiants sortants de UT															
Semestre	S1	Semestre 1													
Matière	S1	Travaux de recherche en droit allemand				10	10			À déterminer					
Matière	S1	droit constitutionnel				10	10			À déterminer					
Matière	S1	droit privé				10	10			À déterminer					
	S2	Enseignements au choix				10	10			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la succession				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Strafrechtsgeschichte				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Criminologie				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Justice pour les mineurs				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Psychiatrie médico-légale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Méthodologie juridique pour les étudiants internationaux				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Protection internationale des droits de l'homme				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit humanitaire internationale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la famille				5	5			À déterminer					
Semestre	S2	Semestre 2													
		1 choix parmi 2													
Matière	S2	droit constitutionnel				10	10			À déterminer					
Matière	S2	droit privé				10	10			À déterminer					
	S2	Enseignement au choix				10	10								
Matière	S2	Droit de la succession				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Strafrechtsgeschichte				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Criminologie				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Justice pour les mineurs				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Psychiatrie médico-légale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Méthodologie juridique pour les étudiants internationaux				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Protection internationale des droits de l'homme				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit humanitaire internationale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la famille				5	5			À déterminer					

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Droit et monde hispanique	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours.		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables aux enseignements de Mobilité.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours.		
Validation		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 1		DROIT											1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit et monde hispanique											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1			129	88,5		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES															
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PRIVE						6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	porté L1DA	L1DK L1DO L1EED	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit privé TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC						6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction au droit public CM	porté L1DA	L1DK L1DO L1EED	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit public TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTERNATIONAL ORGANISATIONS	porté L1DA	L1DK L1DO	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
									4								
Bloc	S1	BLOC DE SPECIALISATION EN LANGUE ET CULTURE JURIDIQUE ET POLITIQUE DU MONDE HISPANIQUE (en espagnol)															
UE	S1	LA SOCIETE HISPANIQUE DES 20 ^E ET 21 ^E SIECLES						9	9	Oui	Oui						
Matière	S1	des 20 ^e et 21 ^e siècles CM	porteur		24				6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5H	Écrit	1H
Matière	S1	La société hispanique des 20 ^e et 21 ^e siècles TD	porteur			48			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT COMPARE: LES SOURCES COMMUNES DU DROIT (en français ou en espagnol)	porteur	L1DDE	15			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5h	Écrit	1H
Bloc	S1	COMPETENCES LINGUISTIQUES															
UE	S1	LANGUES VIVANTE 2 (Anglais)	porteur			13,5		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)															
Semestre	S2	SEMESTRE 2			171	54		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES															
UE	S2	DROIT CIVIL						5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil CM	porté L1DA	L1DK L1DO L1EED	30				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil TD	porteur			13,5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL						5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Constitutionnel CM	porté L1DA	L1DK L1DO L1EED	30				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Constitutionnel TD	porteur			13,5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES						5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Institutions Européennes CM	porté L1DA	L1DK L1DO L1EED	30				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Institutions Européennes TD	porteur			13,5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

[illegible]

LICENCE 3		DROIT											1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit et monde hispanique											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type	Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée

Mobilité : en fonction de l'établissement d'accueil

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Droit français et droit anglo-saxon	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours.		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables aux enseignements de Mobilité.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours.		
b		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/2+A9:C26ées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 2		DROIT											1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit français et droit anglo-saxon											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 4			147	78		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES															
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)						6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	porteur	L2DE,L2DK L2DI L2EED	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT ADMINISTRATIF 2						6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	porteur	L2DE,L2DK L2DI L2EED	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit administratif 2 TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT GENERAL DES SOCIETES						6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	porteur	L2DE,L2DI	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit général des sociétés TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE SPECIALISATION EN DROIT ET LANGUE DU MONDE ANGLOPHONE (en anglais)															
UE	S2	ANGLO-SAXON JURISPRUDENCE						3	3	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglo-Saxon jurisprudence CM	porteur		18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
	Oral													30 MINS			
Matière	S2	Anglo-Saxon jurisprudence TD	porteur			12			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	SKILLS IN EUROPEAN LEGAL CULTURES	porteur	DDI Bangor	15			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT ANGLAIS: LAW OF TORT AND TRUSTS	porteur					5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit anglais : Law of Tort and Trusts CM	porteur		24				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit anglais : Law of Tort and Trusts TD	porteur			12			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	COMPETENCES LINGUISTIQUES															
UE	S2	LANGUES VIVANTE 2 (espagnol, italien ou allemand)	porteur			13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)															

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	Master International and European Law - LL.M. Cross-border Disputes	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Anglais		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement est soumis à l'appréciation du président du jury du diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
M1: Stage facultatif // M2 : Stage obligatoire d'une durée de 3 mois minimum (462 heures) au semestre 4 pour les étudiants du parcours local qui choisiront la voie Professionnelle (rapport de stage obligatoire). Les étudiants qui choisissent la voie Recherche pourront réaliser un stage facultatif de la durée de leur choix.		
Autres modalités		
MOBILITE INTERNATIONALE		
En Master 2, possibilité de suivre le semestre 4 entièrement à l'université de Dundee (Ecosse).		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Pour le programme en mobilité à Dundee : Conditions cumulatives d'obtention d'une moyenne de 10/20 à la formation ainsi que la réalisation de la mobilité.		
Capitalisation/conservation		
Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL DROIT EUROPEEN												Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Master International and European Law - LL.M. Cross-border Disputes												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Semestre	S1	SEMESTRE 1			171	72		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE European & Comparative Law			72	18		12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction to EU Law	Porteur	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S1	European Fundamental rights	Porteur	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S1	Introduction to Legal Systems	Porteur	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	UE International Law			72	18		12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Public international Law	Porté	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S1	Private International Law	Porté	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S1	International Criminal Law	Porté	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
UE	S1	UE Legal Culture			15	30		3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	Conferences on Legal Culture	Porteur	M1 MIEL-LLM IEL		30		/	/								non évaluée
Matière	S1	French and European Culture and Civilization	Porteur	M1 MIEL-LLM IEL	15			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	Skills			12	6		3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	Legal Research Methodology				6		/	/								non évaluée
Matière	S1	Language: Intensive English or French (choose one)	Porteur (french) Porté (english)	M1 MIEL-LLM IEL	12			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	SEMESTRE 2			186	72		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE EU Substantive Law			72	18		12	12	Oui	Oui						
Matière	S2	Internal Market	Porteur	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S2	Competition Law	Porteur	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S2	EU External Relations	Porteur	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
UE	S2	UE Transnational Law			72	18		12	12	Oui	Oui						
Matière	S2	International Dispute Resolution (Public and Private)	Porté	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S2	Collaborative Transnational Learning Experience	Porté	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S2	Intellectual and Industrial Property Law	Porté	M1 MIEL-LLM IEL (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
UE	S3	UE Legal Careers			30	30		3	3	Oui	Oui						
Matière	S2	Conferences on Legal Culture	Porteur	M1 MIEL-LLM IEL		30		/	/								non évaluée
Matière	S2	European and International Careers (EPSO)	Porteur	M1 MIEL-LLM IEL	30			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	UE Skills			12	6		3	3	Oui	Oui						
Matière	S2	Legal Research Methodology				6		/	/								non évaluée
Matière	S2	Language: Intensive English or French			12			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		TOTAL ANNUEL			357	144		60	60								

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL DROIT EUROPEEN											Session unique			Observation session d'examens	
Parcours-type		Master International and European Law - LL.M. Cross-border Disputes											Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Semestre	S3	SEMESTRE 3			153	6		30	30	Oui	Oui						
UE	S3	UE Cross-border Litigation			51			9	9	Oui	Oui						
Matière	S3	Advanced European Private International Law : Conflicts of Law			15			9	9	Oui		CT (Contrôle terminal)			Oral	Préparation : 30min Audition : 20min	Grand oral sur l'ensemble des matières
Matière	S3	Advanced European Private International Law : Conflicts of Jurisdiction			15												
Matière	S3	Arbitration and Alternative Dispute Resolution			15												
Matière	S3	EPIL and PIL news			6			/	/								non évalué
UE	S3	UE Private Law in a Global Context			63			15	15	Oui	Oui						
Matière	S3	International Trade Law	Porté	M2 IEL	15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit de 1h
Matière	S3	International Sale of Goods			12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit de 1h
Matière	S3	Private International Family and Property Law			12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit de 1h
Matière	S3	International Social and Labour Law			12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit de 1h
Matière	S3	International Insolvency Law			12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit de 1h
UE	S3	UE Global Challenges			27			6	6	Oui	Oui						
Choose 3 courses from the 6 offered :															Écrit	1H	1 session unique de 3h comportant 3 examens distincts d'1h
Matière	S3	Anti-Corruption Law – OECD	Porté	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)					
Matière	S3	International Harmonization of Private Law – UNIDROIT	Porteur	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)					
Matière	S3	International Tax Law	Porté	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)					
Matière	S3	Outer Space Law	Porté	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)					
		Economic Aspects of EU Integration	Porteur	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)					
Matière	S3	Aviation Law	Porteur	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)			Écrit	1H	
UE	S3	UE Skills			12	6		/	/								
Matière	S3	Empirical Research Methods				6											non évalué
Matière	S3	Language: Intensive English or French (choose one)	Porteur (french) Porté (english)	M2 MIEL-IEL	12												non évalué
Semestre	S4	SEMESTRE 4			36	10		30	30	Oui	Oui						
UE	S4	UE Cross-border Transactions			36			9	9	Oui	Oui						
Matière	S4	European Consumer Law			12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit de max 1h
Matière	S4	Data Protection	Porté	M2 MIEL-IEL	12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit de max 1h
Matière	S4	E-commerce	Porteur	M2 MIEL-IEL	12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit de max 1h
UE	S4	UE ESL Legal lab				10		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet/Soutenance		
UE	S4	UE Internship or Dissertation (choose one)						15	15	Oui	Oui						
Matière	S4	Internship						15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
Matière	S4	Dissertation						15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
		TOTAL ANNUEL			189	16		60	60								

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL DROIT EUROPEEN											Session unique			Observation session d'examens			
Parcours-type		Master International and European Law - LL.M. Cross-border Disputes (parcours mobilité à DUNDEE)											Contrôle Continu	Contrôle Terminal					
Semestre	S3	SEMESTRE 3			153	6		30	30	Oui	Oui								
UE	S3	UE Cross-border Litigation			51			9	9	Oui	Oui								
Matière	S3	Advanced Private International Law : Conflicts of Law			15			9	9	Oui		CT (Contrôle terminal)			Oral	Préparation : 30min Audition : 20min	Grand oral sur l'ensemble des matières		
Matière	S3	Advanced European Private International Law : Conflicts of Jurisdiction			15														
Matière	S3	Arbitration and Alternative Dispute Resolution			15														
Matière	S3	EPIL and PIL news			6			/	/								non évalué		
UE	S3	UE Private Law in a Global Context			63			15	15	Oui	Oui								
Matière	S3	International Trade Law	Porté	M2 IEL	15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit de 1h		
Matière	S3	International Sale of Goods			12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					Oral/Écrit		oral ou écrit de 1h
Matière	S3	Private International Family and Property Law			12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					Oral/Écrit		oral ou écrit de 1h
Matière	S3	International Social and Labour Law			12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					Oral/Écrit		oral ou écrit de 1h
Matière	S3	International Insolvency Law			12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					Oral/Écrit		oral ou écrit de 1h
UE	S3	UE Global Challenges			27			6	6	Oui	Oui								
Choose 3 courses from the 6 offered :																1H	1 session unique de 3h comportant 3 examens distincts d'1h		
Matière	S3	Anti-Corruption Law – OECD	Porté	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)						Écrit	1H
Matière	S3	International Harmonization of Private Law – UNIDROIT	Porteur	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)						Écrit	1H
Matière	S3	International Tax Law	Porté	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)						Écrit	1H
Matière	S3	Outer Space Law	Porté	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)						Écrit	1H
		Economic Aspects of EU Integration	Porteur	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)						Écrit	1H
Matière	S3	Aviation Law	Porteur	M2 MIEL-IEL	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)						Écrit	1H
UE	S3	UE Skills			12	6		/	/										
Matière	S3	Empirical Research Methods				6											non évalué		
Matière	S3	Language: Intensive English or French (choose one)	Porteur (french) Porté (english)	M2 MIEL-IEL	12												non évalué		
Semestre	S4	SEMESTRE 4						30	30	Oui	Oui								
UE	S4	UE Dundee's courses program						30	30	Oui	Oui								
		Assessment and award of credits in agreement with the Rules and Regulations for masters degree at the University of Dundee.																	
		TOTAL ANNUEL			153	6		60	60										

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	LLM International Aviation Law	
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
ANGLAIS (intégralement)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement est soumis à l'appréciation du président du jury du diplôme. Il est possible pour tout candidat qui en fait la demande au moment de sa première inscription de valider les modules du Master 2 en deux années. Dans ce cas, les droits d'inscription et les frais de formation sont acquittés une seule fois. Tout module non acquis (isolément ou par compensation) la première année pourra être passé l'année suivante. Tout module doit être suivi et validé dans son intégralité.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Chaque étudiant devra réaliser un stage obligatoire d'une durée minimum de 12 semaines. A l'issue de ce stage ou projet tuteuré l'étudiant en fait une restitution écrite qui est évaluée et fait l'objet d'une soutenance orale. Les modalités de restitution par l'étudiant et d'évaluation du stage sont précisées par le responsable du Master.		
Autres modalités		
Le cas échéant, le stage peut être remplacé par la réalisation d'un projet tutoré, en particulier pour les participants relevant de la formation continue, pour lesquels le projet tutoré est obligatoire. La formation est également proposée en alternance.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Il existe une session d'examen unique organisée annuellement. Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des examens terminaux écrits (UE 1 et UE2; rapport de l'UE7), oraux (un grand oral commun pour les UE 3, 4, 5 et 6), ainsi que, pour les UE 3, 4, 5 et 6, par une note de contrôle continu pour chacune. Ces examens peuvent être organisés le samedi.		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Dans la mesure où les deux semestres ont été validés, l'obtention du diplôme de master donne lieu aux mentions suivantes : - PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99 - ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99 - BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99 - TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20. Pour les UEs non validées, en cas notamment de choix de validation en deux ans, l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues aux épreuves		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
Pas de note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

5- Analyser, assister, et conseiller sur des problématiques de droit international et de droit européen

10- Gérer un contentieux

UE	S3	UE1 : CORE MODULE 1 - Aerospace Legal Framework	70		15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h
Matière	S3	Introduction to the ecosystem, challenges and international aviation law	8				Non					
Matière	S3	Private international law	10				Non					
Matière	S3	Dispute resolution (litigation / ADR / arbitration)	15				Non					
Matière	S3	Chicago convention and its annexes / OACI	10				Non					
Matière	S3	Traffic rights	12				Non					
Matière	S3	Aviation historical and geopolitical landmarks	5				Non					
Matière	S3	Intellectual property in the aviation sector	10				Non					

2- Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés

6- Réaliser une veille juridique dans un environnement européen et international I

UE	S3	UE2 : CORE MODULE 2 – Aerospace Economics & Management	65		15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3h
Matière	S3	Compliance in the aviation sector	10				Non							
Matière	S3	Aviation economics	10				Non							
Matière	S3	Aerospace management	15				Non							
Matière	S3	Insurance issues in the air sector	10				Non							
Matière	S3	Sustainable development and air transport	20				Non							
	S4	SEMESTRE 4			30	30	Oui	Oui		CC	CT			

7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité

8- Fournir un appui juridique à la prise de décision

9 - Négocier et rédiger des actes juridiques

UE	S4	UE3 : SPECIALIZED MODULE - Contracts and Financing	87		3	3	Oui	Oui	CC&CT	2	1		
Matière	S4	Sales, purchase and support contracts	15				Non						
Matière	S4	Guarantees	10				Non						
Matière	S4	Aircraft financing	15				Non						
Matière	S4	Export control and economic sanctions	20				Non						
Matière	S4	Aviation and competition law	10				Non						
Matière	S4	Practice of Contract Management	4				Non						
Matière	S4	Contracts in Common Law System	6				Non						
Matière	S4	M. R. O. contracts	7				Non						

7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité

8- Fournir un appui juridique à la prise de décision

9 - Négocier et rédiger des actes juridiques

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL et DROIT EUROPEEN									Session Unique		
Parcours-type		LLM International Aviation Law									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc de connaissances spécifiques <i>Maîtriser la législation des zones aéroportuaire pour en optimiser la gestion</i> 7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité 8- Fournir un appui juridique à la prise de décision 9 - Négocier et rédiger des actes juridiques													
UE	S4	UE8 : INTERNSHIP or TUTORED PROJECT	11		15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenanc e	1 heure
Matière	S4	Methodology	6				Non						
Matière	S4	Apprenticeship guidance	5				Non						
Blocs de compétences transversales (RNCP 1-3-4) : 1- Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques 3- Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances 4- Contribuer à la transformation en contexte professionnel													
		TOTAL ANNEE	422		60	60							

Intitulé du bloc	Compétences
Blocs de compétences transversales	
BLOC 1 Mettre en œuvre les usages avancé et spécialisés des outils numériques	Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention Se servir de manière autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
BLOC 2 Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés	Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
BLOC 3 Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert des connaissances	Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
BLOC 4 Contribuer à la transformation en contexte professionnel	Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Blocs FICHE RNCP	
BLOC 5 Analyser, assister, et conseiller sur des problématiques de droit international et de droit européen	Analyser les enjeux juridiques internationaux et européens d'une situation factuelle afin d'opérer la bonne qualification juridique et déterminer le droit applicable. Construire les stratégies contentieuses d'argumentation en identifiant les questions juridiques dans un litige afin d'en analyser la teneur et d'y répondre Appliquer les méthodologies du droit international et droit européen à un contexte factuel pour appréhender la situation juridique pertinente Concevoir, à destination des particuliers, entreprises ou pouvoirs publics, des documents de compréhension et d'aide à la décision sur toutes les problématiques liées au droit international ou droit européen afin d'éclairer leurs actions Participer à la définition de politiques, de législations et de réglementations nationales en conformité avec le droit international ou le droit européen afin de garantir leur bonne mise en œuvre Traiter les informations émanant de sources internationales ou européennes afin de les intégrer aux données provenant d'autres sources. Produire une analyse juridique et stratégique permettant de répondre à des problématiques liées au droit international ou au droit européen Traiter les aspects juridiques de dossiers internationaux ou transnationaux pour en permettre l'analyse Conseiller dans des situations de litige impliquant la mise en œuvre du droit international ou du droit européen Analyser la jurisprudence internationale et européenne afin d'en maîtriser la portée et le contenu pertinents dans le contexte
BLOC 6 Réaliser une veille juridique dans un environnement européen et international	Identifier les différentes sources d'information internationales et européennes afin de réaliser une veille juridique complète Suivre le fonctionnement des institutions internationales et européennes pour en maîtriser les enjeux Utiliser de manière appropriée le vocabulaire technique lié aux organisations internationales et européennes Procéder à l'articulation des normes de divers ordres juridiques Prendre en compte la diversité des cultures juridiques pour une veille juridique complète
BLOC 7 Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité	Identifier les problématiques juridiques des différentes stratégies de l'entité afin de protéger ses intérêts Proposer des stratégies juridiques pour l'entité Travailler en équipe pour gérer un projet juridique Comprendre l'environnement juridique dans lequel évolue l'entité pour en tenir compte Procéder à une veille juridique générale et sectorielle Identifier les compétences et attributions des différents services internes et externes à l'entité Identifier des outils de prévention et gestion des risques juridiques de l'organisation pour les mettre en œuvre Prendre part au pilotage de l'entité afin de protéger ses intérêts
BLOC 8 Fournir un appui juridique à la prise de décision	Identifier et analyser les objectifs, besoins et contraintes ainsi que l'environnement d'une entité afin d'orienter la prise de décision Présenter les différentes options juridiques susceptibles de répondre aux objectifs et besoins Exposer les opportunités et risques des différentes options de façon à permettre la prise de décision (bilan coût/avantage des options)
BLOC 9 Négocier et rédiger des actes juridiques	Identifier le régime juridique interne, international et européen des différents actes aux fins de leur élaboration Identifier les points de convergence et de divergence entre les parties Définir une stratégie de négociation permettant de défendre les intérêts de l'entité Organiser et mener les négociations pour défendre les intérêts de l'entité Rédiger des actes juridiques nécessaires
BLOC 10 Gérer un contentieux	Sélectionner le forum et le mode de règlement le plus adapté (transaction, médiation, conciliation, arbitrage, juridictions étatiques, juridictions européennes et internationales) pour régler le litige Identifier les points litigieux en évaluant les risques pour conduire le processus de gestion du différend Élaborer une stratégie contentieuse permettant de défendre les intérêts de l'entité Identifier et collecter les éléments de preuve afin de soutenir la stratégie contentieuse Rédiger les mémoires et plaider devant les instances nationales, européennes et internationales pour le règlement des différends

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	Master International and European Law - LL.M. International Economic Law (MINTEC)	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Anglais		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement est soumis à l'appréciation du président du jury du diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
M1: Stage facultatif // M2 : Stage obligatoire d'une durée de 3 mois minimum (462 heures) au semestre 4 pour les étudiants qui choisiront la voie Professionnelle (rapport de stage obligatoire). Les étudiants qui choisissent la voie Recherche pourront réaliser un stage facultatif de la durée de leur choix.		
/		
MOBILITE INTERNATIONALE		
Le parcours LLM International economic law - Athènes est entièrement délocalisé. Voir fiche correspondante.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL DROIT EUROPEEN												Session unique			Observation session d'examen
Parcours-type		Master International and European Law - LL.M. International Economic Law												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Semestre	S1	SEMESTRE 1			171	72		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE European & Comparative Law			72	18		12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction to EU Law	Porté	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S1	European Fundamental rights	Porté	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Introduction to Legal Systems	Porté	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	UE International Law			72	18		12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Public international Law	Porteur	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S1	Private International Law	Porteur	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S1	International Criminal Law	Porteur	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
UE	S1	UE Legal Culture			15	30		3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	Conferences on Legal Culture	Porté	M1 MIEL-LLM Cbd		30		/	/								non évaluée
Matière	S1	French and European Culture and Civilization	Porté	M1 MIEL-LLM Cbd	15			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	Skills			12	6		3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	Legal Research Methodology				6		/	/								non évaluée
Matière	S1	Language: Intensive English or French (choose one)	Porteur (french) Porté (english)	M1 MIEL-LLM Cbd	12			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	SEMESTRE 2			186	72		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE EU Substantive Law			72	18		12	12	Oui	Oui						
Matière	S2	Internal Market	Porté	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S2	Competition Law	Porté	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S2	EU External Relations	Porté	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
UE	S2	UE Transnational Law			72	18		12	12	Oui	Oui						
Matière	S2	International Dispute Resolution (Public and Private)	Porteur	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S2	Collaborative Transnational Learning Experience	Porteur	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
Matière	S2	Intellectual and Industrial Property Law	Porteur	M1 MIEL-LLM Cbd (uniquement les CM)	24	6		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 2		Oral/Écrit		Pour le CT, oral ou écrit de 3h max
UE	S3	UE Legal Careers			30	30		3	3	Oui	Oui						
Matière	S2	Conferences on Legal Culture	Porté	M1 MIEL-LLM Cbd		30		/	/								non évaluée
Matière	S2	European and International Careers (EPSO)	Porté	M1 MIEL-LLM Cbd	30			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	UE Skills			12	6		3	3	Oui	Oui						
Matière	S2	Legal Research Methodology				6		/	/								non évaluée
Matière	S2	Language: Intensive English or French			12			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL DROIT EUROPEEN											Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Master International and European Law - LL.M. International Economic Law											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Semestre	S3	SEMESTRE 3			153	6		30	30	Oui	Oui					
UE	S3	UE Fundamental International Economic Law			75			15	15	Oui	Oui					
Matière	S3	International Company Law			15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit de max 3h
Matière	S3	International Financial Law			15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit de max 3h
Matière	S3	International Investment Law and Investor - State Dispute Settlement			15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit de max 3h
Matière	S3	International Trade Law	Porteur	M2 CBD	15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit de max 3h
Matière	S3	International Litigation and Arbitration			15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit de max 3h
UE	S3	UE Sustainable Economy			39			9	9	Oui	Oui					
Matière	S3	International Sustainable Development Law			12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit de max 3h
Matière	S3	The Future of Work – Signature Course ENGAGE.EU Alliance			15			3	3	Oui	Oui					défini par le partenaire ENGAGE.EU
Matière	S3	Common Goods			12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit de max 3h
UE	S3	UE Global Challenges			27			6	6	Oui	Oui					
Choose 3 courses from the 6 offered :																
Matière	S3	Anti-Corruption Law – OECD	Porteur	M2 MIEL-CdB	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)		Écrit	1H	1 session unique de 3h comportant 3 examens distincts d'1h
Matière	S3	International Harmonization of Private Law – UNIDROIT	Porté	M2 MIEL-CdB	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)		Écrit	1H	
Matière	S3	International Tax Law	Porteur	M2 MIEL-CdB	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)		Écrit	1H	
Matière	S3	Outer Space Law	Porteur	M2 MIEL-CdB	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)		Écrit	1H	
Matière	S3	Economic Aspects of EU Integration	Porté	M2 MIEL-CdB	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)		Écrit	1H	
Matière	S3	Aviation Law	Porté	M2 MIEL-CdB	9			2	2	oui	oui	CT (contrôle terminal)		Écrit	1H	
UE	S3	UE Skills			12	6		/	/							
Matière	S3	Empirical Research Methods				6										non évalué
Matière	S3	Language: Intensive English or French (choose one)	Porteur (french) Porté (english)	M2 MIEL-CdB	12											non évalué
Semestre	S4	SEMESTRE 4			36	10		30	30	Oui	Oui					
UE	S4	UE Digital Economy			36			9	9	Oui	Oui					
Matière	S4	Digital Governance			12			3	3	Oui	Oui	CC		Oral/Écrit		oral ou écrit de max 3h
Matière	S4	Data Protection	Porteur	M2 MIEL-CdB	12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit de max 3h
Matière	S4	E-commerce	Porté	M2 MIEL-CdB	12			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit de max 3h
UE	S4	UE ESL Legal lab				10		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet/Soutenance		
UE	S4	UE Internship or Dissertation (choose one)						15	15	Oui	Oui					
Matière	S4	Internship						15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S4	Dissertation						15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		TOTAL ANNUEL			189	16		60	60							

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	Droit international et comparé	
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
La formation en langue française et anglais.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par Le président sur avis du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
M1: Stage facultatif // M2 : Stage obligatoire d'une durée de 2 mois minimum (308 heures) au semestre 4 pour les étudiants qui choisiront la voie Professionnelle (rapport de stage obligatoire). Les étudiants qui choisissent la voie Recherche pourront réaliser un stage facultatif de la durée de leur choix.		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
/		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN											Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit international et comparé											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Semestre	S1	SEMESTRE 3			261			51	51	Oui	Oui					
UE	S1	UE Enseignements fondamentaux 1 <i>(de septembre à décembre)</i>			72			15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Principes généraux des droits européens et internationaux	porté		15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Théorie générale du droit international public			21			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Théorie générale du droit international privé			21			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit pénal international			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE Enseignements fondamentaux 2 <i>(de septembre à décembre)</i>			87			15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Grands systèmes de droit contemporain			30			4,5	4,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit du vivant			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Private Comparative Contract Law			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Public Comparative Contract Law			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Conférences multidisciplinaires (UE enseignements fondamentaux 1 et 2)			12			/	/							Non évaluée
UE	S1	UE Enseignements de spécialisation <i>(de janvier à mars)</i>			102			21	21	Oui	Oui					
Matière	S1	Conférences multidisciplinaires			12			/	/							Non évaluée
2 modules de spécialisation au choix (sous réserve d'inscriptions suffisantes) parmis les 5 proposés :																
Module 1 : Contentieux international					45			10,5	10,5							
Matière	S1	Coopération judiciaire internationale			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	International arbitration			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Contentieux devant les juridictions internationales			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Module 2 : Droit international public approfondi					45			10,5	10,5							
Matière	S1	Procédures internationales			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit des télécommunications et de l'internet			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit interne des organisations internationales			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Module 3 : Droit international privé approfondi					45			10,5	10,5							
Matière	S1	Droit international privé de l'union européenne	Porteur	DU PVUL M2 PFAM	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Comparative private international law			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Protection internationale de la personne			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Module 4 : Droit pénal comparé					45			10,5	10,5							
Matière	S1	Grands systèmes de droit pénal contemporain			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit des libertés dans un contexte international			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	International Criminal Law			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Module 5 : Carrières internationales et européennes					45			10,5	10,5							
Matière	S1	Core competences for international careers			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Statut de la fonction publique internationale et européenne			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	International labour law			15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Semestre	S2	SEMESTRE 4			18			9	9	Oui	Oui					
UE	S2	UE 4 Voie professionnelle ou recherche (au choix)						9	9	Oui	Oui					
Matière	S2	Voie professionnelle : rapport de stage (Stage d'une durée minimale de 2 mois)			18			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche (soutenance de mémoire)			18			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		TOTAL ANNUEL			279			60	60							

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	European School of Law Toulouse
LIBELLÉ	Diplôme d'études en droit de l'Union européenne	
Session DU	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université. Cette formation se situe dans le cadre de l'Action Jean Monnet, lancée en 1990 par la Commission des Communautés européennes afin de développer les enseignements sur l'intégration européenne dans les programmes universitaires
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les étudiants n'ayant pas validé le diplôme sont autorisés à s'y réinscrire sauf avis défavorable de la responsable		
PROFESSIONNALISATION		
Stages		
L'inscription au diplôme d'Etudes en Droit de l'Union Européenne ne confère pas le statut étudiant et ne permet donc pas d'établir une convention de stage.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
La première session d'examen se déroule en mai, après la période d'examen des diplômes nationaux en droit. L'examen comporte trois épreuves écrites : une par unité, d'une durée de trois heures chacune, portant sur l'une des matières de l'unité. Les étudiants qui ont validé le diplôme (moyenne de 10/20 aux trois épreuves) lors de la première session ne peuvent pas se représenter lors de la deuxième session.		
Seconde chance		
La session de seconde chance se déroule en fin d'année universitaire, généralement en juin. L'examen comporte trois épreuves écrites : une par unité, d'une durée de trois heures chacune, portant sur l'une des matières de l'unité. Les étudiants qui n'ont pas obtenu la moyenne au diplôme lors de la première session peuvent se présenter à l'épreuve ou aux épreuves où ils n'ont pas obtenu la moyenne. Les notes inférieures à la moyenne obtenues lors de la première session ne sont pas conservées pour la deuxième session.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Le diplôme est délivré aux étudiants ayant participé aux trois épreuves et ayant obtenu la moyenne (10/20 au minimum) à l'ensemble des trois épreuves.		
Capitalisation/conservation		
La validation d'une unité, par l'obtention d'une note d'au moins 10/20, comporte l'acquisition définitive des crédits européens correspondants. La note obtenue est conservée si l'étudiant se réinscrit au diplôme ultérieurement.		
Compensation		
Le diplôme peut être obtenu par compensation entre les notes des trois unités qui le composent.		
Note éliminatoire		
Une absence à une épreuve est éliminatoire.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université									1ère session		Seconde session/chance	
Parcours		Diplôme d'études en droit de l'Union européenne							Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE1 - Cadre institutionnel	20	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Écrit	3h
Matière		Le cadre historique de la construction européenne - Présentation historique - Les grandes étapes de l'intégration : des Communautés européennes à l'Union européenne				Non						
Matière		L'appareil institutionnel - Le système politique : Conseil de l'Union européenne, Conseil européen, Parlement européen, Commission européenne, ... - Le système juridictionnel : les juridictions de l'Union (Cour de justice de l'Union européenne, Tribunal de l'Union, Tribunal de la fonction publique)				Non						
Matière		L'ordre juridique - Les sources - La portée : Rapports droit de l'Union/droit national : primauté ; effet direct				Non						
Matière		Le système judiciaire - contentieux de l'annulation, de la déclaration, plein contentieux, coopération préjudicielle, recours en manquement, renvoi préjudiciel en interprétation ...				Non						
UE	ANNUEL	UE 2 - Droit européen matériel	40	13	13	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Écrit	3h
Matière		La libre concurrence - ententes, abus de position dominante, concentrations et aides d'État	10			Non						
Matière		La citoyenneté de l'Union	4			Non						
Matière		L'espace de liberté de sécurité et de Justice (ESLJ) - déplacement, séjour, asile, immigration, coopération en matière civile et pénale)	4			Non						
Matière		L'union économique et monétaire	4			Non						
Matière		La libre circulation des professionnels - La liberté d'accès et d'exercice des emplois salariés - Les conditions de vie, de travail et la protection sociale des salariés - La liberté d'établissement et la libre prestation de services	12			Non						
Matière		La libre circulation des marchandises	6			Non						
UE	ANNUEL	UE3 - Politiques de l'Union	40	13	13	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Écrit	3h
Matière		La politique européenne du numérique	6			Non						
Matière		La politique de cohésion économique et sociale, fonds structurels	4			Non						
Matière		La politique agricole commune (PAC)	8			Non						
Matière		La politique européenne de la santé	6			Non						
Matière		La politique de protection des consommateurs	4			Non						
Matière		La politique européenne de l'environnement	8			Non						
Matière		La politique extérieure de l'Union	4			Non						
			Total									
			100	32								